

# RÉGLEMENTATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN SUISSE

*Posted on avril 1, 2026 by Philippe Gilliéron*



En février 2025, l'OFCOM publiait – sur mandat du Conseil fédéral – trois rapports majeurs esquissant les options possibles.

En sont résultés (1) la signature de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'IA (intervenue le 26 mars 2025), et (2) la volonté de suivre une approche sectorielle, à rebours de l'approche horizontale adoptée par l'Union européenne avec son AI Act, avec un projet attendu pour fin 2026.

Ce choix s'inscrit dans la tradition helvétique : ne réguler que là où cela est nécessaire.

Demeure cependant ouverte la question de savoir comment construire un cadre cohérent dans un environnement marqué par (1) une forte asymétrie d'information, et (2) un foisonnement de standards, initiatives et rapports au niveau international.

C'est précisément pour contribuer à cette réflexion que j'ai le plaisir de participer cet après-midi, à l'invitation de [Yaniv Benhamou](#) (UNIGE), Florent Thouvenin (UNIZH) et [Nadja Braun Binder](#) (UNIBA), à une plateforme d'échange réunissant une quinzaine d'experts issus de différents horizons, sous l'égide du [Digital Law Center - University of Geneva](#) Center.

Je me réjouis particulièrement de ces discussions, essentielles pour faire émerger une approche suisse à la fois pragmatique, proportionnée et compatible avec les réalités économiques.

Si le besoin d'entourer le développement et le déploiement des outils IA compte tenu des risques (pour certains avérés) est reconnu de tous, l'asymétrie d'informations et le foisonnement de réflexions et de rapports existant sur le plan international en la matière rend difficile l'émergence d'un consensus.

Je ne peux que me réjouir des efforts entrepris par mes collègues pour mettre en place un ThinkTank sur ces problématiques et me réjouir d'ores et déjà des échanges en la matière au sein d'un petit groupe pluridisciplinaire.

